

volonté de Dieu, espérant un jour recouvrer sa liberté, sans laquelle, dit-il, on ne peut vivre.

Liasse 527.

297. *Lettre de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, au Roi, écrite d'Anvers, le 15 juillet 1565.* Il lui demande la permission de se rendre en Espagne, pour l'entretenir de choses importantes. Il ne serait absent que cinq ou six semaines.

Liasse 528.

298. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 juillet... (1565).* Il supplie le Roi de se résoudre sur le fait du conseil d'État, selon les lettres que lui écrit madame de Parme. Tant que les choses resteront dans l'état où elles sont, les affaires ne se feront pas. Il n'y a que ceux dont l'autorité particulière y est intéressée, qui ne désirent le changement proposé. Si le Roi n'y pourvoit, il en arrivera des inconvénients, car personne, excepté S. A., qui ne peut tout faire, ne s'occupe avec zèle de la chose publique. — Madame de Lorraine a passé un jour à Bruxelles, pour un pèlerinage au Saint Sacrement de miracle. Madame de Parme lui offrit un logement à la cour, mais elle ne l'accepta pas, et descendit au couvent de Jéricho. Madame de Parme lui a rendu visite, et tout s'est passé assez bien, *selon le temps et selon les choses du passé.* — D'Egmont prie le Roi de faire administrer justice au conseiller Renard, qui est depuis si longtemps en Espagne. (Franç.)

Liasse 530.

299. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 18 juillet 1565.* Le cardinal de Lorraine lui a envoyé un de ses serviteurs, pour se plaindre de ce qu'un de ses officiers, nommé Salzedo, qu'il avait fait bailli de ses terres dans l'évêché de Metz, s'est soulevé contre son autorité, et lui a fermé les portes de With, quand il a voulu y venir. Il suppose que Salzedo a des intelligences avec les huguenots. Il a fait représenter au cardinal de Granvelle les inconvénients qui pourraient en résulter pour les Pays-Bas, à cause du voisinage, et il sollicite l'appui du Roi. — Granvelle met sous les yeux de Philippe les considérations dont cette demande lui paraît susceptible.

Liasse 527. — (B. B.)

300. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 18 juillet 1565.* Le serviteur du cardinal de Lorraine lui a dit, de la part de son

maître, comme le tenant de bonne source, que M. de Montigny, à raison de sa parenté avec les Châtillons, entretenait une correspondance très-suivie avec eux; qu'il se passait rarement une semaine sans allée ou venue de part ou d'autre; et qu'il s'était déclaré à eux pour très-huguenot (1), en leur faisant entendre qu'il était nécessaire pour le moment qu'il dissimulât, mais que chaque jour il gagnait du terrain aux Pays-Bas; que le nombre de ceux de son opinion ne cessait d'augmenter, et qu'ils se prononceraient, ainsi que lui, quand le moment serait venu.

Liasse 527.

301. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 juillet 1565.* Conformément à ce que contenait l'instruction du Roi, donnée au comte d'Egmont, elle a fait convoquer à Bruxelles les évêques d'Ypres, de Namur, de Saint-Omer, les présidents de Flandre et d'Utrecht, le conseiller du grand conseil Meulenaere, avec les théologiens et docteurs Tiletanus et Jansenius, et le docteur Volmarus, canoniste. Elle les a réunis en présence du conseil d'État, et leur a fait faire les propositions convenables sur les points dont ils avaient à s'occuper. Elle envoie au Roi un verbal qui a été dressé à ce sujet, ainsi que l'avis que les personnes consultées lui ont donné, après mûre délibération (2). — A l'égard des autres remèdes canoniques prescrits par le Roi, tels que d'avoir de bons prédicateurs, d'établir des écoles, de réformer les ecclésiastiques, la duchesse a fait publier et exécuter le concile de Trente, au moyen des lettres aux archevêques, évêques, doyens ruraux, conseils et magistrats, desquelles elle envoie copie. — D'après les avis reçus de Hollande, il ne s'est pas trouvé d'hérétiques à Édam, ni à Egmont : à Alckmaer, la loi a commencé de procéder contre ceux qui ont été découverts. — A Middelbourg, quelques-uns ont été arrêtés, beaucoup d'autres ont pris la fuite. — Difficultés survenues, à Bruges, entre l'évêque et le magistrat, au sujet de l'enterrement des Anglais. Le conseil d'État a trouvé, et elle est du même avis, que, pour ne pas causer de mécontentement à la nation anglaise, qui pourrait dire qu'on la traite d'une autre manière à Bruges qu'à Anvers, Berghes, Middelbourg et autres lieux, et pour ne pas donner aux Anglais par là des motifs de quitter le pays, ce qui rendrait

(1) *Por muy huguenote.*

(2) Voyez ci-dessus, page 555.

plus odieux encore aux peuples le fait des nouveaux évêchés, il valait mieux ne pas écrire à l'évêque, qui, dans le cas de l'enterrement d'un Anglais, userait de la discrétion et de la prudence que le temps exige. — Le seigneur de Mansart, gentilhomme résidant à Tournay, lui a fait de grandes plaintes de ce que, dans le différend existant entre la sénéchale de Hainaut et Balthazar Rolin, dit Aymeries, les inquisiteurs voulaient l'ouïr en témoignage contre ledit d'Aymeries, sans lui permettre de voir, comme il le demandait, afin de ne pas tomber en contradiction avec lui-même, la déposition qu'il avait faite antérieurement devant des commissaires de la Cour; lesdits inquisiteurs le menaçant, s'il ne déférait à leur mandement, des censures ecclésiastiques. Beaucoup de seigneurs et gentilshommes ont été scandalisés de ce procédé, au point qu'elle a été obligée d'appeler les inquisiteurs et ledit Mansart, faisant lire à celui-ci sa première déposition, et en communiquant la copie aux autres, moyen qui a satisfait les deux parties. — A ce propos, elle croit devoir avertir le Roi que, il y a peu de temps, ceux de Bruges se sont plaints aussi de ce que, la loi ayant rendu une sentence contre un particulier qui avait chez lui un livre défendu, l'inquisiteur Titelmanus, sans qu'il y eût d'autres motifs de le soupçonner d'hérésie, que quelques paroles légères tenues par lui sur ce fait, l'avait traduit devant son tribunal, et, cinq jours après la sentence donnée par la loi, lui avait infligé une peine nouvelle. Ce procédé a paru étrange à ceux de Bruges. Beaucoup de personnes honorables et principales du pays en ont jugé de même, disant qu'une telle manière d'agir est contraire au droit, à la raison et aux anciens usages, et que, du temps de l'Empereur, d'heureuse mémoire, et lorsque le Roi était dans le pays, et même sous le ministère du cardinal de Granvelle, rien de semblable ne s'était vu, et qu'il était à craindre, si cela se continuait, que le pays ne tombât un jour dans de grands troubles. — La duchesse pense que, pour prévenir ces inconvénients, le mieux serait de revoir les instructions des inquisiteurs, et de les accommoder au temps présent, en les basant sur le droit écrit, selon lequel les sujets des Pays-Bas veulent être traités, et non autrement; criant à haute voix que c'est l'inquisition d'Espagne, et même une plus rigoureuse encore, que les évêques et gens d'Église veulent introduire. — Le 1<sup>er</sup> juillet, on a trouvé placardé, à la porte de la Cour, un grand écrit des plus scandaleux, contenant des blasphèmes contre les gens d'Église, le saint concile de Trente, et réclamant la faculté de vivre conformément à la confession d'Augsbourg; le

même écrit a été affiché aux portes de Sainte-Gudule. Elle fait faire des investigations secrètes contre les auteurs de ce scandale. — Elle avait prescrit aux archevêques et évêques, lors des dernières Pâques, de s'enquérir, des curés de leurs diocèses, si leurs paroissiens se confessaient et communiaient, et si le nombre des communicants avait augmenté ou diminué : le Roi verra, par les pièces qu'elle lui envoie (1), que, grâce à Dieu, le nombre des communicants a augmenté. — Sa lettre en était à ce point, lorsqu'elle s'est aperçue de quelque mécontentement chez les seigneurs, occasionné par beaucoup de choses que le prince de Gavre (le comte d'Egmont) aurait entendues de la bouche du Roi, et auxquelles ne correspond pas ce que S. M. a écrit au sujet de la religion. Elle ne peut se dispenser, pour les obligations de sa charge et la tranquillité de son esprit, d'appeler l'attention du Roi sur cet objet. — Le mécontentement des seigneurs est fondé sur quatre points principaux. Le premier concerne l'inquisition, contre laquelle le peuple s'élève à grands cris, à cause de la manière dont quelques inquisiteurs procèdent; disant que cette forme d'inquisition est pire que celle d'Espagne; et tout le pays en est ému, de sorte qu'il pourrait en résulter de grands inconvénients. Le second concerne le différend entre ceux de Bruges et leur évêque, ainsi qu'avec l'inquisiteur Titelmanus, lesquels évêque et inquisiteur ne cherchent, selon l'opinion de beaucoup de personnes, qu'à introduire des nouveautés, pour irriter le peuple; et c'est là la cause principale du retard qu'apportent les états de Brabant et ceux des autres pays à accorder les aides. Le troisième point est relatif au châtement des anabaptistes repentis, plusieurs desquels se sont convertis, de telle manière que les gens d'Église même ont prié et écrit pour eux. Si, nonobstant cela, l'on ordonne leur supplice, outre que les magistrats le verront de mauvais œil, il semble que cela sera contraire, selon que le rapporte le prince de Gavre, à ce que le Roi lui a dit. Le quatrième point, enfin, concerne les pensionnaires allemands, dont il paraît que le Roi veut se décharger, tandis que le prince de Gavre avait compris et dit le contraire. — Voyant ainsi changées, par la dépêche de Valladolid, les intentions du Roi sur les points susdits, et craignant qu'on ne puisse croire, d'après cela, qu'il a rapporté les choses autrement que S. M. les lui avait dites, le prince de Gavre en a conçu beaucoup de peine et de mécontentement. — La

(1) Je n'ai pas trouvé ces pièces.

duchesse termine, en suppliant le Roi de donner quelque satisfaction aux seigneurs et au peuple. (*Trad. espagn. du franç.*)

Liasse 827.

302. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 juillet 1565.* Les questions relatives au concile et à la réorganisation du conseil d'État ont fait perdre beaucoup de temps, par les difficultés qu'elles ont soulevées. — La duchesse a fini par ordonner que le concile fût mis à exécution, conformément aux ordres du Roi. — Quant au conseil d'État, elle ne voit, pour rétablir l'ordre dans les affaires, d'autre moyen que de lui donner la prééminence sur les deux autres, en y faisant traiter, sous l'autorité de la gouvernante, toutes les affaires majeures qui sont actuellement traitées en finances et au conseil privé. — La duchesse propose, pour une place dans ce dernier conseil, le docteur Jean Molinæus, doyen de Louvain, qui est regardé comme le premier canoniste du pays. — Menace faite par les conseillers du conseil d'État de se retirer, si le Roi n'augmente pas leur nombre, attendu l'impossibilité où ils se trouvent de suffire aux affaires. — La duchesse est d'avis que la charge de l'artillerie soit conférée au comte de Meghem. — Depuis la réception des lettres du Roi, expédiées de Valladolid (1), et contenant tout le contraire de celles qu'apporta le comte d'Egmont, elle n'a rien négligé, afin d'atténuer le mauvais effet qu'elles ont produit sur les seigneurs, et principalement sur le comte d'Egmont. — A propos des nécessités d'argent où elle se trouve, elle dit qu'il vaudrait beaucoup mieux que le Roi envoyât des deniers comptants, ou bien des lingots, par le motif que, s'il survenait quelque besoin imprévu, on ne pourrait faire fond sur rien, surtout dans l'état d'agitation où sont les esprits : aussi regrette-t-elle beaucoup que S. M. n'ait pas persévéré dans la voie où elle était entrée, lors du retour du comte d'Egmont, et elle engage le Roi à y revenir. Sans cela, elle prévoit que les choses ne feront qu'empirer chaque jour. — En ce qui concerne la livrée, la duchesse proteste qu'elle ne négligera rien pour parvenir, comme le comte d'Egmont s'y est engagé de son côté envers le Roi, à la faire abandonner, d'autant plus que S. M. se montre moins tranquille sur ce point, qu'elle ne l'avait fait entendre audit comte : elle croit pourtant la chose difficile,

(1) Il est question de lettres en français, du 15 mai, dont Armenteros parle dans la sienne du 10 juin, ci-dessus.

tant qu'on n'oubliera pas les rancunes particulières qui y ont donné lieu. La livrée du marquis de Berghes était malheureusement déjà donnée, avant le retour du comte d'Egmont, de manière qu'elle n'a plus pu y mettre d'empêchement. — Affaire de Renard. La duchesse insiste sur la prompte solution de ce procès; si Renard venait à mourir, on ne manquerait pas de l'attribuer aux lenteurs mises par les ministres de S. M. à le juger, pour complaire en cela au cardinal de Granvelle. — Prévôté d'Utrecht, demandée en faveur d'un oncle du comte d'Hooghstraeten, que la duchesse appuie. — Mort du président de Bourgogne, lequel, dit-elle, était en effet comte de ce comté, tant son autorité y était grande. — Le prince d'Orange a offert sa fille unique, âgée de onze ans, et qui lui est restée de sa première femme, comme dame à la duchesse, qui a cru ne pouvoir mieux faire, que de l'admettre avec empressement. — A propos de la mission, que le comte de Mansfelt et sa femme ont acceptée, d'aller chercher en Portugal, avec l'escadre que la duchesse fait équiper, la princesse, sa belle-fille, elle recommande vivement ledit comte à la bienveillance du Roi, pour qu'il obtienne enfin l'objet de ses réclamations. — Elle accuse réception de la lettre de S. M., du 26 juin, par laquelle le Roi lui donne des nouvelles de sa santé. (*Ital.*)

Liasse 527.

503. *Déchiffrement d'une lettre de la duchesse de Parme au Roi, sans date (juillet 1565?).* Elle l'entretient des motifs pour lesquels on n'a pas cru devoir licencier les pensionnaires allemands. — Ce licenciement, et les ordres donnés par S. M. pour la rigoureuse exécution des placards de l'Empereur contre les anabaptistes, ont paru tout à fait en opposition avec ce que rapporta le comte d'Egmont, de la part du Roi, et ont excité un grand mécontentement parmi les seigneurs. Le comte d'Egmont, en particulier, est venu trouver la duchesse, pour lui dire qu'il voyait bien que le Roi avait voulu le décréditer, et que, mis ainsi dans l'impossibilité de le servir, il se retirerait chez lui, et ferait connaître au monde que le tort n'était pas de son côté, mais qu'il fallait s'en prendre aux mauvais conseils donnés au Roi par ses ministres. (*Ital.*)

Liasse 527.

504. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1565.* Il lui parle d'abord de la prétention mal fondée que le comte d'Egmont élève, contre le Roi, sur les villages du pays de Malines : Berlaymont

et Schetz ne voulaient pas faire connaître à Madame leur avis sur cette affaire; il a fallu les piquer au vif, pour les déterminer à écrire, comme le Roi le verra, par la lettre française qui lui est adressée en matière de finances. Armenteros dit que c'est Backerzeele qui a poussé le comte d'Egmont dans cette affaire, et voici le portrait qu'il fait de lui : « Je n'ai vu ici personne plus malicieux et plus double que ce Backerzeele : il prétend savoir tout ce qui se passe en Espagne et en Italie; il est très-avide d'affaires, et il s'en mêle démesurément. C'est un homme de basse qualité : sa profession est plus d'un soldat que d'un bourgeois. Il s'est marié, à Malines, où il demeure, à une femme veuve et riche, qui fut mariée une première fois avec un bâtard du comte de Nassau, et une seconde avec Maingoval. Le comte d'Egmont l'ayant chargé, pendant son absence, de traiter avec les états de Flandre sur le fait des aides et sur d'autres objets, cela lui a donné de l'autorité. » — Madame écrit à Ruy Gomez et à Perez, pour obtenir que le Roi envoie aux noces de son fils une personne de qualité : Armenteros croit que cette marque de distinction lui est due; mais il ne convient pas que le Roi se fasse représenter par quelqu'un de l'école du duc d'Albe (1); il vaudrait mieux qu'il n'envoyât personne. Armenteros propose, pour cette mission, l'ambassadeur en Angleterre (Guzman de Silva), lequel serait bien vu de Madame et de tous les seigneurs, qui le regardent comme un homme franc et sincère. Il conviendrait d'autant mieux que, en outre de sa prudence dans les affaires publiques, « il est aussi très-aimable avec les dames (2). » — La duchesse de Lorraine est venue à Bruxelles, il y a douze jours, avec sa fille aînée et M. et M<sup>me</sup> de Vaudemont. Elle partit de chez elle par eau, à cause de son indisposition; ainsi elle fut obligée de passer par Cologne et par les États du duc de Clèves, avec lequel elle resta huit jours. L'objet de son voyage était d'accomplir un vœu qu'elle avait fait au Saint-Sacrement de Miracle, à Sainte-Gudule. On l'y porta dans un fauteuil. — Il y en a qui ont attribué ce voyage à d'autres fins; mais Armenteros croit qu'ils se trompent. — Madame de Parme envoya, pour recevoir la duchesse de Lorraine, M. de Hachicourt (3), et lui offrit le loge-

(1) *De la escuela del duque d'Alva.*

(2) *Tiene tambien gracia y donaire con las damas en las cosas de passatempo y entretenimiento.*

(3) Philippe de Montmorency, seigneur de Hachicourt, chevalier de la Toison d'Or, et chef des finances.

ment au palais : elle s'en montra très-reconnaissante ; mais elle s'excusa sur son infirmité, qui ne lui permettait d'aller en litière, ni en char, et alla descendre au monastère de Jéricho. Madame la fit inviter à souper, avec toute sa compagnie : elle s'excusa de nouveau ; mais elle envoya sa fille, avec M. et M<sup>me</sup> de Vaudemont, auxquels, ainsi qu'à beaucoup des seigneurs et de leurs femmes, Madame donna un grand festin, suivi d'un bal. Le jour suivant, un peu avant qu'elle se remit en route, Madame lui rendit visite : elles s'embrassèrent avec beaucoup de *ma cousine par-ci, ma cousine par-là* (1), et elles se séparèrent, avec de grands compliments et des offres de bonne volonté, au moins en paroles. — Deux jours après le départ de madame de Lorraine, eut lieu la procession du Saint-Sacrement de Miracle. Madame, quoique seule, voulut y assister en personne, avec son fils et M. de Berlaymont : ce qui a donné une grande édification au peuple, d'autant plus que, depuis cinquante ans, il n'avait pas fait une journée aussi chaude.

Liasse 328.

305. *Lettre de Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai indigne (sic), au Roi, écrite de Cambrai, le 28 juillet 1565. (Autographe.)* Il y a deux ans qu'on attend la déclaration du Saint-Père sur l'ordonnance faite en la bulle d'érection de cet archevêché, touchant les dix premières prébendes vacantes : malgré les lettres du Roi, de Madame et les siennes, on ne peut avoir de solution, quoique le texte de ladite bulle soit aussi clair que le jour. Il en a écrit plusieurs fois aux cardinaux Borromée et de Saint-Clément, chargés de cette affaire : il n'a jamais reçu d'eux un mot de réponse. Il s'est adressé à Sa Sainteté, lui remontrant la nécessité où il se trouve d'être assisté de gens savants ; mais S. S. n'a même pas lu ses lettres. « Et voye là, Syre, comment nous en » sommes, et le soing que l'on a illecques, audit Rome, du povre estat et calamité de la religion tant affligée en ce quartier, et le peu de respect que l'on » porte aux affaires que V. M. recommande. » — Il prie le Roi de pourvoir à ce que dessus : « car certes, Syre, s'est abus bien grant de penser que l'on » polrat maintenyr icy le faict de la religion, si la réformation ne se mect entièrement par toute l'église. » — Il engage le Roi à venir aux Pays-Bas ; sa présence n'y est pas moins nécessaire pour le maintien du pays, « que le pain

(1) *De ma cusina acu, y ma cusina aculla.*

» n'est nécessaire pour le maintènement de la vie de l'homme : » il craint même que le Roi n'arrive trop tard. (*Franç.*)

Liasse 328.

306. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 août 1565.* Elle transmet au Roi deux lettres qu'elle a reçues de l'ambassadeur en Angleterre, adressées : l'une au Roi même, et l'autre à la Reine, par la reine d'Écosse; et, comme elle a appris que cette princesse demande d'être appuyée contre la reine d'Angleterre, qui montre un grand ressentiment de son mariage secret avec milord Darnlei, elle conseille au Roi de ne faire aucune démonstration à cet égard, et de se borner à envoyer à la reine d'Écosse, dans le plus grand secret, quelque secours d'argent. (*Ital.*)

Liasse 327.

307. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 20 août 1565.* Son frère, qui est allé à Gand, lui a rapporté que la plupart de ceux du magistrat, et d'autres qui occupent les charges de la ville, parlent de la religion avec beaucoup de liberté, et du Roi assez peu respectueusement. Il leur paraît que, depuis l'arrivée de l'armée du Turc du côté de Malte, le Roi aura trop à faire, en Italie et en Espagne, pour qu'il ne soit pas obligé de s'accommoder à leur volonté et opinion. Leur arrogance, dans leurs rapports avec le gouvernement, est grande. — La Troullière, qui est capitaine du château de Gand, est dévoué de corps et d'âme au comte d'Egmont et aux seigneurs.

Liasse 328.

308. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 10 septembre 1565.* Le comte d'Egmont lui ayant demandé la permission d'aller à Viane, terre de M. de Brederode en Hollande, où doit venir le duc de Clèves, lequel leur a témoigné le désir de les voir, elle la lui a accordée. Elle espère que, dans leurs conférences, il ne se traitera rien de contraire au service du Roi. Elle n'a pas voulu refuser, parce que c'eût été montrer de la défiance à ces seigneurs. Elle tient pour certain qu'étant, comme ils le sont, fidèles vassaux du Roi, ils ne traiteront, en quelque endroit qu'ils soient, rien de contraire au service de Dieu et de S. M.

Liasse 327.

309. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le*

25 septembre 1565. Il l'informe de ce qui s'est négocié, dans l'entrevue de Bayonne, entre la reine, son épouse et la reine-mère de France; des propositions qu'est venu lui faire, immédiatement après, l'ambassadeur Saint-Sulpice, de la part de la reine-mère, et des réponses qu'il lui a données. La reine-mère insiste surtout sur le mariage de ses enfants avec ceux du Roi et de l'Empereur, et sur une ligue entre le roi de France, le roi d'Espagne et l'Empereur contre le Turc. — Le Roi communique tout cela au cardinal, pour son information seule, et par un effet de la confiance qu'il place en lui. Il désire connaître son opinion sur les points qui sont en négociation.

Liasse 527.

310. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1565.* Le prince d'Orange a accompagné le duc de Clèves, dans la visite que celui-ci a faite de toutes les terres principales de Hollande, où il a été fort bien reçu. — Le prince et le comte d'Egmont ont rapporté à la duchesse qu'ils avaient trouvé le duc de Clèves très-affectionné aux intérêts du Roi. Ce prince leur a dit qu'il était venu récemment en Allemagne un fils de Lansac, pour visiter les électeurs et princes de l'Empire, de la part du roi de France; que cet envoyé les avait instruits de tout ce qui s'était passé dans l'entrevue de Bayonne; qu'il leur avait donné à entendre, sans nommer personne, que le roi de France avait été engagé à chasser de son royaume tous les huguenots et hérétiques, ou à les obliger de vivre catholiquement, mais qu'il n'avait voulu prêter l'oreille à cette ouverture, son intention étant d'observer l'édit d'Orléans. — Le but du roi de France, ajoute la duchesse, est de semer la zizanie entre S. M. et les princes d'Allemagne.

Liasse 527.

311. *Lettre du Roi à la faculté de théologie de l'université de Louvain, écrite de l'Escurial, le 4 octobre 1565.* Il a reçu, par les mains de fray Lorenzo de Villavicencio, la lettre qu'elle lui a écrite. Il a appris, avec une grande consolation, tant par cette lettre que par le rapport dudit frère, ce que la faculté a fait pour la conservation de la religion. Il exhorte ses membres à continuer de marcher dans cette voie, afin de remédier, par l'exemple de leur vie, par leur doctrine et par leur autorité, à cette peste qui croît de jour en jour, etc. (Lat.)

Liasse 527.

312. *Lettre du Roi aux inquisiteurs Josse Tiletanus et Michel de Bay, écrite de l'Escurial, le 4 octobre 1565.* Par leur lettre du 11 mai, et le rapport de fray Lorenço de Villavicencio, il a appris le zèle et le soin avec lesquels ils remplissent leur charge. Il en a été très-satisfait. Comme il ne désire rien plus vivement, que de remédier aux maux que souffre la religion, il les exhorte à ne se laisser détourner, par aucune considération, de l'accomplissement de leurs devoirs : il leur promet sa faveur et son appui. (Lat.)

Liasse 527.

313. *Lettre du Roi à l'inquisiteur Tielmanus, écrite de l'Escurial, le 4 octobre 1565.* Il a appris, par la lettre qu'il a reçue de lui, et par le rapport de fray Lorenço de Villavicencio, les soins qu'il se donne, pour remédier aux maux que souffre la religion. Il l'exhorte à les continuer, et l'assure de la gratitude qu'il lui en aura, son intention étant de n'épargner ni travaux ni dépenses, ni sa vie même, pour le soutien de la foi catholique. (Lat.)

Liasse 527.

314. *Rapport du garde des sceaux des Pays-Bas, Charles de Tisnacq, au Roi, daté de Ségovie, le 5 octobre 1565.* Le Roi l'avait chargé de lui désigner des candidats, pour la place de président du conseil privé : il propose les présidents de Flandre, de Hollande et d'Utrecht, le chancelier de Gueldre, le chancelier de Brabant, les conseillers Bruxelles et Hopperus. Tous lui paraissent propres à cette charge. — Pour le remplacer lui-même à Madrid, il ne désigne personne en particulier ; il s'en rapporte à madame de Parme et au conseil d'État des Pays-Bas.

Liasse 528.

315. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 8 octobre 1565.* Il l'informe qu'il a chargé Diego de Guzman, son ambassadeur en Angleterre, d'assister en son nom aux noces du prince de Parme. — Il a appris que quatre évêques des Pays-Bas s'étaient réunis pour conférer sur les choses de la religion, et qu'ils se proposaient de députer l'un d'entre eux en Espagne, pour lui faire des remontrances. Il charge la duchesse d'empêcher qu'il soit donné suite à ce dessein, puisqu'il est suffisamment informé par elle de ce qui se passe.

Liasse 525.

316. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 octobre 1565. (Autographe.)* Il a été longtemps sans écrire au Roi, parce qu'il ne s'est rien présenté qui en valût la peine. — On attend toujours la résolution de S. M. sur la forme du gouvernement des Pays-Bas; ce délai nuit beaucoup à son service, « et les seigneurs, à qui j'ay dit la bonne volonté que Vostre Majesté leur porte, » et au bien du païs et repos d'icheluy, pourront penser que les ay voullu abuser. » — La cherté des blés est si grande, qu'il est à craindre qu'il n'en résulte quelque commotion parmi le peuple. (*Franç.*)

Liasse 550.

317. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 octobre 1565.* Elle se réjouit de la nouvelle de la levée du siège de Malte par la flotte barbaresque, et du rétablissement du prince (don Carlos). — Elle regrette que son contentement soit troublé par le retard que le Roi met à répondre à ses lettres sur les nécessités de ces provinces, ce retard indisposant surtout grandement les seigneurs du conseil, qui l'interprètent comme si Sa Majesté avait peu de souci des affaires des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 527.

318. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 11 octobre 1565.* Les plaintes que font entendre les seigneurs, à cause du délai que le Roi met à répondre aux lettres de Madame, sont plus grandes encore que cette princesse ne l'écrit. Il craint que, si la réponse du Roi n'est conforme à ce qu'ils attendent, quelque tempête ne s'élève l'été prochain. — Le succès de Malte ne remédiera point aux affaires des Pays-Bas. — Il faut tenir compte de l'humeur et des desseins des seigneurs de ce pays. — Le comte d'Egmont a acheté, il y a huit jours, la seigneurie de Gaesbeek, pour 110,000 ducats; la possession de cette seigneurie lui donnera entrée aux états de Brabant.

Liasse 528.

319. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 15 octobre 1565.* Il félicite le Roi sur le succès de Malte. — Il lui présente des candidats pour la place de président du parlement de Dôle. — M. de Vatteville, qui a été aux Pays-Bas, lui a rapporté que le dessein des seigneurs est de conférer les offices et bénéfices à leurs amis, afin que tous dépendent d'eux, et non de S. M. Ils disent que l'Empereur les gouverna à sa guise, mais que, lors de l'avènement

du Roi, ils résolurent de faire en sorte que le gouvernement des Pays-Bas fût entre leurs mains seules, et que S. M. ne pût rien sans eux. Granvelle engage le Roi à écrire à M. de Vergy et au parlement de Dôle, pour leur recommander les intérêts de la religion. — Il est plus que nécessaire qu'il écrive aussi à Madame et aux seigneurs du conseil d'État des Pays-Bas, que sa volonté expresse est que la religion soit observée, et que ç'a été un grand mal d'avoir seulement consenti qu'on examinât s'il convenait de modérer les édits. — Granvelle se prononce contre tout changement à cet égard, de même que contre ceux qu'on propose dans l'organisation des conseils collatéraux.

Liasse 527.

320. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 15 octobre 1565.* Il lui conseille de passer avec le prince en Italie, et de là en Flandre, où, après un séjour d'une couple d'années, durant lequel il ferait recevoir le prince par ses futurs vassaux, il pourrait laisser celui-ci pour gouverneur. — Le prince se formerait ainsi aux affaires, et sa présence empêcherait que d'autres ne se rendissent seigneurs absolus du pays. — Si l'armée navale du Roi continue d'avoir la supériorité qu'elle vient d'acquérir, le Turc sera tenu en bride, et les Français n'oseront remuer : car, s'ils le faisaient, ils donneraient occasion au Roi d'envahir la Provence. — Granvelle a pris, pour prétexte de sa demeure en Bourgogne, qu'il n'ose traverser la France, pour se rendre en Espagne, et que, les galères du Roi étant occupées dans le Levant, il ne pourrait s'y embarquer, que lorsque la saison serait trop avancée. — Les gouverneurs particuliers des provinces des Pays-Bas s'arrogent une autorité sans limites. — L'affaire des aides est négligée par eux. — Granvelle se plaint de madame de Parme, qui ne termine pas le règlement des limites de son archevêché, et ne répond même point à ses lettres (1).

Liasse 527.

321. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 15 octobre 1565.* Secours de Malte. — Affaires d'Allemagne et d'Angleterre. — Le cardinal est indigné qu'on donne vingt écus par jour à Montigny pour la négociation de Bruges, tandis qu'on ne paye au duc d'Arschot rien de ce qu'on

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LIX.

lui doit. — Il n'est pas étonné de ce que lui dit Perez, qu'il a des ennemis; pourtant il ne s'est jamais attaché qu'à soutenir l'autorité du Roi, sans en prétendre aucune pour lui. On peut voir où en est cette autorité depuis deux ans : chaque gouverneur fait, à présent, dans sa province, ce qui lui plaît, jusqu'à donner rémission de cas énormes : ce qui n'appartient qu'au Roi, ou au gouverneur général. — Il se plaint de ne tirer aucun revenu de l'archevêché de Malines. — Affaires du cardinal de Lorraine et de la duchesse de Lorraine. — Ce qui fait beaucoup de tort à la religion, c'est que les jeunes gens des Pays-Bas vont étudier en Allemagne et en France, d'où ils reviennent corrompus. Il a plusieurs fois proposé au conseil, étant en Flandre, qu'on remédiât à ce mal, d'autant plus que les jeunes gens peuvent apprendre le français dans les universités de Douai et de Louvain, l'allemand en Gueldre, ou à Cologne, sans aller à Francfort, ou à Augsbourg : on a toujours repoussé sa proposition, en alléguant la liberté du pays, comme si elle consistait à donner aux gens la facilité de se faire hérétiques, au préjudice de leurs âmes. Il recommande ce point à l'attention de Perez.

Liasse 527. — (B. B.)

322. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 20 octobre 1565.* Il a reçu plusieurs lettres d'elle, auxquelles il doit répondre, les dernières datées du 22 juillet et du 19 août (1), et Gonçalo Perez lui a rendu compte de celles qu'elle lui a adressées. — Il répond à ce que la duchesse lui a écrit de sa main; il répondra, dans sa dépêche en français, aux autres lettres. — Il commence par lui adresser beaucoup de remerciements, pour la sollicitude qu'elle consacre au gouvernement des Pays-Bas; il lui parle ensuite du prince de Parme et de la princesse de Portugal, qui doit être arrivée à Bruxelles, ayant mis à la voile le 21 septembre. — Il exprime sa satisfaction de ce que la duchesse a fait pour l'exécution du concile de Trente : il la prie de veiller à ce que des conciles provinciaux soient convoqués par les métropolitains, pour s'occuper de la réforme des ecclésiastiques. — Tout ce qu'a proposé l'assemblée des évêques et théologiens, lui a paru fort bien, sauf en un point : celui qui concerne le châtimement des hérétiques. — Ce qu'il a écrit de Valladolid ne diffère point du contenu des lettres remises au comte d'Egmont : seulement, con-

(1) Les lettres du 19 août faisaient partie de la correspondance française.

sulté par la duchesse sur le châtimeut à infliger aux anabaptistes arrêtés, il a ordonné qu'il fût fait justice de quelques-uns d'entre eux, et cela est nécessaire; et sa volonté est qu'il en soit usé ainsi non-seulement à leur égard, mais à l'égard de tous ceux que l'on prendra, de quelque qualité qu'ils soient — Ce qui s'est dit, aux Pays-Bas, touchant l'inquisition, lui a extrêmement déplu : cette institution, qui a existé sous ses prédécesseurs, est plus nécessaire que jamais; il ne saurait souffrir qu'on la décrédite. D'ailleurs, la duchesse ne doit pas ajouter foi à ce qu'on lui dit des inconvénients qui pourront résulter de la rigueur de l'inquisition; il en arriverait de bien plus grands, si les inquisiteurs ne procédaient pas, en acquit de leurs charges. Ainsi, il ne peut être question de donner de nouvelles instructions à ceux-ci : au contraire, le Roi prie instamment sa sœur de les favoriser, honorer et animer. Comme il lui est revenu que les docteurs Tiletanus et Michel de Bay se sont démis de leurs offices, il désire que sa sœur les engage à les exercer de nouveau, en leur promettant toute faveur et assistance. Il veut enfin qu'elle écrive aux juges séculiers, afin, non-seulement qu'ils ne mettent pas obstacle aux procédures des inquisiteurs, mais encore qu'ils leur prêtent l'aide dont ils auront besoin. — Il est très-mécontent de la dispute que ceux de Bruges ont suscitée à leur évêque et à l'inquisiteur; il sait que beaucoup d'insolences se commettent en cette ville; que le Saint Sacrement et les images y sont vilipendés : il veut que la duchesse prenne des informations particulières sur ces désordres, et qu'elle y pourvoie de manière que cela serve d'exemple à d'autres. — Il se réfère à sa lettre en français, au sujet des pensionnaires allemands. — Il a vu ce que sa sœur lui a écrit touchant la prééminence à donner au conseil d'État sur les conseils privé et des finances : à cause de l'importance de la matière, il n'a pu se résoudre encore à cet égard. — D'après ce qu'elle lui a représenté sur l'insuffisance du nombre des conseillers d'État, il consent à l'augmenter, et nomme en conséquence le duc d'Arschot membre de ce conseil. — Conformément à l'avis de la duchesse, il a décidé qu'il y aurait deux présidents : un du conseil d'État, et un du conseil privé. Il a nommé président du conseil d'État le docteur Charles Tisnacq, qui sera remplacé, près de sa personne, par le docteur Hopperus. La duchesse en informera ce dernier, et le fera partir le plus tôt possible. — Quant à la présidence du conseil privé, il serait disposé à la conférer au président d'Utrecht; mais il désire préalablement savoir de la duchesse si celui-ci réunit les qualités qu'une

telle charge exige. — L'autorité des deux présidents pourra être déterminée selon ce qui se pratiqua, lorsque les mêmes charges existèrent antérieurement. — La duchesse ordonnera à Viglius de mettre en ordre et de délivrer aux deux présidents, selon leurs attributions respectives, tous les papiers d'État qu'il a entre les mains. — Le Roi informera sa sœur de la détermination qu'il prendra, relativement à la charge de capitaine général de l'artillerie. — Tant que les choses de la religion ne seront pas mieux assurées, il ne conviendra pas de réunir les états généraux. — Le Roi charge sa sœur d'envoyer en Hollande le conseiller du grand conseil Meulenaere et le conseiller de Brabant Maes, afin d'informer sur les dissensions qui existent entre le curé de La Tole et le magistrat, ainsi que sur des choses scandaleuses qui se sont passées à Alckmaer. — Il désirerait que la princesse d'Épinoy envoyât ses fils à sa cour, pour les y faire élever, au lieu de les envoyer en Italie. — Son absence de Madrid a suspendu l'affaire de Renard; aussitôt qu'il y sera de retour, il ordonnera que les papiers qui concernent Renard soient visités, et qu'on lui administre justice. — Il prie la duchesse de tenir la main à l'installation de l'évêque de Ruremonde. — Il lui demande une liste de candidats pour la charge de président du parlement de Bourgogne. — Il approuve ce qu'elle a concerté avec le margrave et la loi d'Anvers, pour expulser de cette ville les vagabonds et les Français qui s'y seraient introduits. — Il a remercié le comte et la comtesse de Mansfelt de la peine qu'ils ont prise, en allant chercher la princesse de Portugal : la duchesse les remerciera aussi, au nom du Roi. — Il désire qu'elle tâche de savoir comment les Anglais sont informés de tout ce qui se traite dans les conseils auxquels elle préside. — Ce qu'elle lui a écrit touchant la reine d'Écosse a son plein assentiment. — Le Roi termine, en envoyant à sa sœur copie d'une lettre que le grand maître de Malte a adressée à don Garcia de Toledo, touchant les succès de l'armée envoyée par le Roi au secours de cette île, etc. (1).

Liasse 525.

325. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Sévogie, le 20 octobre 1565. (De sa main.)* Il la prie, aussi instamment qu'il le peut, d'apporter, dans les points qui concernent la religion, toute sa sollicitude accoutumée, et même une plus grande encore, s'il est possible : ce sera le délivrer

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LX.

du plus grand souci qu'il ait dans cette vie. — Comme elle lui a écrit diverses fois que sa présence serait le meilleur remède aux maux que souffre la religion, il désire qu'elle lui fasse savoir si elle est toujours du même avis, et quelle marche il faudrait suivre en ce cas, etc. (1).

Liasse 532.

324. *Lettre du Roi au comte d'Egmont, écrite du bois de Ségovie, le 20 octobre 1565. (De sa main.)* Il a reçu quatre lettres de lui, la dernière datée du 18 juillet; il y répond. — Quelque beaux que soient les ouvrages qu'il a fait exécuter à l'Escorial et au bois de Ségovie, et, le fussent-ils plus encore, ce n'est pas cela qui l'empêcherait d'aller visiter ses bons sujets des Pays-Bas. — Il remercie le comte des avis qu'il lui a donnés sur ce qu'il a remarqué durant son voyage. — Il a vu la délibération des évêques, théologiens et docteurs, sur le fait de la religion; il y a trouvé d'excellentes choses, comme il l'écrit à madame de Parme, sauf en quelque partie du dernier article. Il le charge de concourir à l'exécution de ce qu'il a recommandé sur ce point, parce que, dans les affaires de la religion, il ne convient pas de procéder avec mollesse (*floxedad*), ni dissimulation. — Pour le surplus (2), il n'a pris encore aucune résolution, attendu que c'est chose nouvelle, et que les changements produisent d'ordinaire des inconvénients autant et plus grands que ceux qu'on voudrait éviter. — Il termine, en recommandant à M. d'Egmont d'assister madame de Parme en tout ce qui peut contribuer au repos et à la conservation des Pays-Bas, ainsi qu'au maintien de la religion.

Liasse 527.

325. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le 22 octobre 1565.* Il répond aux lettres du cardinal des 14, 15, 18, 19, 23 juin, 12 et 18 juillet. Cette réponse embrasse par conséquent une multitude d'objets. — En ce qui touche les Pays-Bas, le Roi se contente de dire qu'il est convaincu de la nécessité de remédier à ce qui s'y passe; qu'il s'en occupe; qu'il avertira le cardinal de la résolution qu'il prendra, et que, quant aux chan-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXI.

(2) Les changements que les seigneurs voulaient voir apportés à l'organisation du conseil privé et du conseil des finances.

gements qu'on lui a écrit devoir se faire dans le gouvernement, il n'en est pas question.

Liasse 527.

326. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le 22 octobre 1565. (De sa main.)* La haine qu'on lui porte en Flandre durant toujours, il ne convient pas que, pour le moment, il y retourne. Le Roi l'engage à aller se fixer à Rome, où il serait avec plus d'autorité, et où il pourrait lui rendre plus de services que partout ailleurs (1).

Liasse 527.

327. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 30 octobre 1565.* Le Roi, par lettre du 25 septembre (2), lui avait communiqué, pour avoir son avis sur le tout, ce qui s'était passé dans l'entrevue de Bayonne, entre la Reine, son épouse, et la reine-mère de France; la ligue proposée entre lui, l'Empereur et la France contre le Turc, et d'autres propositions relatives à des mariages entre des princes de la maison d'Autriche, ainsi que la réponse qu'il avait faite sur ces différents objets. Le cardinal s'explique en détail sur chacun des points en question.

Liasse 528.

328. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 30 octobre 1565.* Il répond à la lettre de Perez, du 26 septembre. Il espère que le Roi profitera du succès de Malte, pour assurer son autorité. — Quant à lui, il est toujours, comme il l'a été dès le principe, prêt à souffrir pour le service de S. M., espérant qu'à l'occasion elle ne l'oubliera pas. — Il entretient Perez des difficultés qu'il éprouve dans la perception des revenus de l'archevêché de Malines. — Les états de Brabant, à l'instigation du marquis de Berghes, entravent, autant qu'ils le peuvent, l'affaire des évêchés de leur province. Granvelle fait observer qu'ils doivent avoir oublié la négociation qu'il y eut, pour ériger ainsi de nouveaux sièges, sous le règne de Charles le Téméraire, et que la mort de ce prince à Nancy fit interrompre, ainsi que ce qui se fit depuis par l'Empereur; il ajoute que, s'ils visitaient leurs registres, ils y trouveraient les instances que leurs prédécesseurs eux-mêmes firent pour cet objet. — Il s'étonne qu'on ne

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXII.

(2) Voyez ci-dessus, p. 567.

trouve pas de charges contre Renard, tandis qu'il y en a tant; de toute manière, il conseille de ne pas le laisser retourner aux Pays-Bas. Pour gagner du temps, le Roi pourrait faire apporter en Espagne le procès de Quiclet, et mander, pour servir de fiscal contre lui, le conseiller de Flandre Hessele. — L'enlèvement qui a été fait à Renard de ses papiers, a causé du mécontentement aux Pays-Bas, et l'on y murmure aussi de son emprisonnement.

Liasse 527.

529. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 novembre 1565.* Elle accuse la réception de trois lettres du Roi : l'une de sa main, du 23 septembre, et les deux autres en partie chiffrées, du 25 du même mois. — Elle attend avec une vive impatience le courrier dont le Roi lui annonce le prochain envoi, vu le mécontentement toujours croissant des seigneurs, et surtout du comte d'Egmont, qui trouve que les effets ne répondent nullement aux bonnes intentions que S. M. lui a manifestées. — Ils craignent que le Roi n'ait communiqué tout ce qui lui a été écrit des Pays-Bas, à leurs antagonistes et à d'autres qui, par intérêt personnel, lui auront conseillé non ce qui pouvait être avantageux au pays, mais ce qui convenait à eux-mêmes. Malgré les assurances que la duchesse leur donne du contraire, ils persisteront dans leur opinion, tant qu'ils n'auront pas vu la résolution que le Roi aura prise, concernant ces provinces; et, si elle ne vient bientôt remédier aux nécessités du moment, ils sont résolus de se retirer chez eux, pour ne pas assister à la ruine du pays. C'est pourquoi la duchesse supplie le Roi que, si le courrier n'est pas encore expédié, il le soit au plus tôt, pour prévenir ainsi des inconvénients irremédiables. — En ce qui concerne le synode tenu par l'archevêque de Cambrai dans son diocèse, il n'est jamais venu à la connaissance de la duchesse qu'on y ait parlé d'envoyer quelqu'un au Roi : toutefois, si elle apprenait qu'il en fût question, elle ferait tout pour l'empêcher, conformément aux ordres de S. M. — On continue à mettre à exécution, à Anvers, les ordonnances contre les hérétiques et vagabonds. — Un curé, suspect d'hérésie, prêchant au Kiel, endroit peu éloigné de la ville, a été arrêté, et ceux de la loi d'Anvers se sont très-bien comportés en cette occasion, prêtant toute sorte d'aide aux officiers de l'archevêque de Cambrai, auquel ce curé a été remis : on s'occupe d'instruire son procès. — La duchesse se réfère à ses lettres en français, concernant cette affaire, et d'autres relatives à la reli-

gion, ainsi que les suppliques qu'elle a reçues contre les nouveaux évêchés. — La licence donnée par le Roi, pour l'extraction d'Espagne de 150,000 fanègues de grains destinés à pourvoir à la disette qu'éprouvent ces provinces, a causé une grande satisfaction aux seigneurs. La duchesse demande que cette faveur soit rendue complète, par l'affranchissement de tout droit des grains exportés : on pourra ainsi les vendre à meilleur compte, et l'on ôtera par là au peuple un motif de soulèvement. — Affaires de la grande loterie et de la banque générale. — Nouvelles recommandations en faveur du comte de Mansfelt. — La duchesse remercie le Roi d'avoir désigné don Guzman de Silva, son ambassadeur en Angleterre, pour assister, au nom de Sa Majesté, à la célébration des noces de son fils avec doña Maria de Portugal, qui est arrivée l'avant-veille en Zélande : la cérémonie aura lieu dans quinze jours. (*Ital.*)

Liasse 527.

330. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 novembre 1565.* L'évêque de Bois-le-Duc, ayant reçu la lettre qui lui a été écrite touchant la publication du concile de Trente, a demandé que, pour faire cette publication avec plus de fruit, il lui fût permis de publier aussi la bulle de ses limites : ce qui lui a été accordé. L'évêque de Liège et son chapitre, en ayant eu connaissance, ont envoyé à Bruxelles trois commissaires, pour demander la révocation, ou au moins la suspension des arrangements pris pour l'évêché de Bois-le-Duc. La duchesse leur a répondu qu'elle rendrait compte au Roi de leur réclamation. — Le cardinal de Granvelle lui avait demandé aussi la désignation des limites de l'archevêché de Malines, pour ne pas entrer en de nouvelles difficultés avec ceux de Liège : le conseil a été d'avis de la différer, d'autant plus que, dans le même temps, les états de Brabant ont présenté requête, afin que les évêchés de Malines, d'Anvers et de Bois-le-Duc fussent supprimés, et le tout remis en l'ancien état, ou du moins qu'il ne fût érigé qu'un siège à Louvain pour tout le Brabant et la seigneurie de Malines, du consentement des évêques de Liège et de Cambrai. Elle a également répondu aux états qu'elle en référerait au Roi.—A Utrecht, il y a eu quelques difficultés entre l'archevêque et son chapitre, touchant la publication du concile ; mais elle les a arrangées.— Sur le bruit qui courait, que les huguenots de France travaillaient à troubler les esprits à Anvers, elle a mandé des députés du magistrat : ceux-ci, après avoir depuis